



## Briquet pyrophorique.

MM. ALFRED RACEK et JOHANN RAGANITSCH résidant en Autriche.

Demandé le 16 décembre 1955, à 16<sup>h</sup> 52<sup>m</sup>, à Paris.

Déposé le 28 janvier 1957. — Publié le 17 juin 1957.

Les briquets à couvercle basculant qui, dans le cas le plus simple, s'ouvre directement par pression du doigt sur l'une de ses extrémités, présentent fréquemment le défaut de comporter, sur la paroi latérale du boîtier contiguë au couvercle, directement au-dessous de l'extrémité du couvercle sur laquelle s'exerce la pression du doigt, un évidement destiné à permettre le mouvement du couvercle, cet évidement laissant de ce côté la molette non protégée vers l'extérieur. Indépendamment de son aspect disgracieux, cette ouverture restant dans le boîtier laisse pénétrer librement la poussière ainsi que les corps étrangers à l'intérieur du briquet.

La présente invention a pour objet un briquet pyrophorique à couvercle basculant dans un évidement ménagé dans une paroi latérale du boîtier, mais dans lequel les inconvénients résultant de l'évidement du boîtier nécessaire au mouvement du couvercle sont évités au moyen d'une cloison mobile, qui complète la paroi latérale du boîtier, qui est montée mobile dans la zone de déplacement du couvercle basculant, qui est commandée par le couvercle et qui, au moins dans la position de fermeture du couvercle, assure l'obturation de l'évidement du boîtier directement dans la zone de basculement de l'une des extrémités du couvercle. Une autre caractéristique importante et particulièrement intéressante de la présente invention consiste en ce que la partie mobile de la paroi latérale du boîtier est montée articulée sur l'extrémité du couvercle se rabattant dans l'évidement pratiqué dans le boîtier, et qu'elle est guidée longitudinalement entre le porte-molette et la partie fixe de la paroi latérale, lorsque le couvercle bascule dans sa position d'ouverture.

Au dessin ci-joint, on a représenté un exemple de réalisation d'un briquet muni du dispositif faisant l'objet de la présente invention.

Dans ce dessin :

Fig. 1 est une vue en élévation de face d'un briquet, couvercle fermé, avec arrachement partiel de la partie supérieure de la paroi du boîtier;

Fig. 2 représente une vue analogue avec couvercle basculé en position ouverte;

Fig. 3 montre le briquet, porte-molette légèrement sorti, dans la position convenant à l'introduction de la pierre;

Fig. 4 est une vue à plus grande échelle du clapet formant la cloison latérale mobile.

Le couvercle de briquet 1, réalisé en couvercle basculant, a la forme d'un levier à deux bras et est monté pivotant autour de l'axe 3, sur le porte-molette 2, que l'on peut sortir légèrement du boîtier. Le bras de levier court du couvercle, sur lequel s'exerce la pression du doigt, porte un axe 4 autour duquel pivote un clapet 5 avec ses œillets-paliers 6 saillant de son arête transversale supérieure. Ce clapet renforcé par des bords cintrés forme la partie de la paroi latérale du boîtier 9 directement contiguë au couvercle, et, dans la position de fermeture de ce dernier, obture l'évidement de la paroi latérale nécessaire au mouvement du couvercle.

Le bord 7 des joues latérales 8, rabattues contre le couvercle, forme le support du clapet 5 et en assure la position convenable, contiguë à la partie fixe 9 de la paroi latérale du boîtier, lorsque le couvercle est fermé. Le bord transversal inférieur 10 du clapet 5, rabattu vers l'intérieur, s'applique sous le bord transversal de la paroi latérale 9 et empêche le basculement du clapet 5 vers l'extérieur dans la position de fermeture représentée en fig. 1. Pour introduire une nouvelle pierre, on tire de la manière habituelle le porte-molette jusqu'à la position représentée à la fig. 3, où l'orifice du tube de guidage de la pierre est dégagé. Cette position permet également, en cas de besoin, de nettoyer la molette, après avoir auparavant fait pivoter le clapet 5.

Une variante du dispositif conforme à la présente invention peut consister en ce que la partie de la paroi latérale du boîtier se trouvant dans la zone de déplacement du couvercle basculant, est déplacée longitudinalement, sans liaison avec ledit couvercle, entre la partie fixe de la paroi

latérale et le porte-molette et qu'elle est maintenue en position de fermeture à l'aide d'un ressort. Lors de son basculement dans sa position d'ouverture, le couvercle fait alors glisser la cloison mobile à l'intérieur de la paroi fixe.

#### RÉSUMÉ

L'invention a pour objet :

1<sup>o</sup> Un briquet pyrophorique à couvercle basculant dont une des extrémités peut se rabattre dans un évidement pratiqué dans une des parois latérales du boîtier, et consistant essentiellement en ce que la paroi latérale évidée est complétée par une cloison montée déplaçable dans la zone de déplacement du couvercle basculant et commandée par ce dernier, ladite cloison assurant — au moins dans la position de fermeture du couvercle — l'obturation de l'évidement du boîtier situé directement dans la zone de pivotement de l'une des extrémités du couvercle.

2<sup>o</sup> Dans un tel briquet, les caractéristiques complémentaires suivantes, prises isolément et dans toutes leurs combinaisons possibles :

*a.* La partie de la paroi latérale étroite du boîtier assurant l'obturation de l'évidement est déplacée longitudinalement par le couvercle basculant, et est rendue à cet effet constamment solidaire de l'extrémité de ce couvercle susceptible de se rabattre dans l'évidement du boîtier :

*b.* La partie mobile longitudinalement de la paroi latérale du boîtier est montée articulée sur l'extrémité du couvercle susceptible de se rabattre dans l'évidement du boîtier, et est guidée longitudinalement entre le porte-molette et la partie fixe de la paroi latérale, lorsque le couvercle bascule dans sa position d'ouverture ;

*c.* La position de fermeture de la partie mobile longitudinalement de la paroi latérale du boîtier est assurée par l'appui que prend ladite partie sur des parties du couvercle se trouvant en position de fermeture ;

*d.* Lorsque le porte-molette peut être sorti au moins en partie, la partie déplaçable longitudinalement de la paroi latérale du boîtier est maintenue dans sa position de fermeture par un bord transversal rabattu vers l'intérieur s'appliquant sous le bord transversal de la partie fixe de la paroi latérale, et elle est montée pivotable sur le couvercle, afin de dégager la molette lorsque le porte-molette est sorti du boîtier ;

*e.* Une partie de la paroi latérale, contiguë au couvercle basculant mais non solidaire dudit couvercle, est déplaçable hors de sa position de fermeture par le couvercle agissant contre un ressort.

ALFRED RACEK et JOHANN RAGANITSCH.

Par procuration :

HARLÉ et LÉCHOPIEZ.

